



Fiche Outil: Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Un « outil cadre »

Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie publics, les élus locaux du territoire concerné, les usagers et les aidants. Il requiert donc une volonté politique locale de promouvoir la santé mentale. En effet, les CLSM ont pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

Le cadre de concertation s'établit à l'échelle du secteur psychiatrique, de la commune ou de l'arrondissement, mais doit correspondre à un territoire de proximité pertinent pour les acteurs locaux (infra communal, communal ou inter communal).

Ces Conseils Locaux de Santé Mentale sont divers puisque différents acteurs selon les territoires et les volontés locales, peuvent y être présents ;

- Services de l'Etat (ARS, DDCS, Préfecture, Education Nationale);
- Professionnels et associations de santé (médecins généralistes, psychiatrie privée, hôpitaux du territoire, infirmiers libéraux et scolaires, réseaux de santé, etc.);
- Services municipaux (CCAS, ASV, maisons de quartier, etc.);
- Acteurs sociaux et médico sociaux (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, EST, EHPAD, CAARUD, ANPAA, Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogique, associations, bailleurs sociaux, maison des adolescents, CHRS, Foyers de Jeunes Travailleurs, etc.);
- Acteurs culturels et de loisirs (associations, clubs sportifs, médiathèques, etc.);
- Forces de l'ordre (polices municipale et nationale), justice, sapeurs-pompiers...

Les CLSM ont une fonction de coordination qui permet en partie de décloisonner les différents services et institutions et de conforter l'ancrage territorial et la politique du secteur psychiatrique.

Un outil variable, qui s'adapte à la situation locale

Il y a une soixantaine de CLSM opérationnels en France. La région Nord — Pas-de-Calais compte notamment le CLSM opérationnel et intercommunal de Mons-en-Barœul, Hellemmes, Ronchin, Faches-Thumesnil, Lezennes et Lesquin, ainsi que quelques CLSM en projet ou en cours de montage : Armentières, Dunkerque, Lille, Tourcoing, et l'agglomération roubaisienne (Croix, Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Sailly-lez-Lannoy, Roubaix, Toufflers, Wasquehal et Wattrelos).

Ce dispositif, s'il a un cadre « incitatif » par le biais des exemples existants, des circulaires reconnaissant les bienfaits du CLSM et de la recommandation de leur généralisation par la Cour des comptes en décembre 2011, n'a pas de cadre règlementaire « obligatoire », ce qui suscite une forte diversité de CLSM selon les territoires et les situations locales.

Selon une enquête de septembre 2011 effectuée par le Centre de Collaboration de l'OMS, 48% de ces dispositifs sont actuellement à l'initiative des municipalités, 28% des professionnels de psychiatrie et 17% relèvent d'une volonté commune. Si les Conseils Locaux de Santé Mentale peuvent être organisés dans tous types de territoires, la tendance actuelle est aux CLSM intégrés dans les Ateliers Santé Ville et les Contrats Locaux de Santé (ARS/Collectivité locale), c'est-à-dire dans les territoires ayant des quartiers prioritaires.

Fonctionnement

Le fonctionnement est optimisé lorsque le Conseil dispose d'un poste de coordinateur ou d'animateur, mais là aussi les situations sont diverses et inégales, car le coordinateur peut être :

- Le coordinateur ASV qui intègre dans ses missions la coordination du CLSM;
- Un psychiatre qui prend sur son temps de travail;
- Un poste à part entière financé par la municipalité concernée ;
- Un poste cofinancé par la commune et l'EPSM local;
- Un poste cofinancé par la commune et l'ARS si le CLSM est intégré dans le Contrat Local de Santé (CLS), etc.

Par ailleurs, il est généralement composé d'instances telles qu'un comité de pilotage, un comité technique, une assemblée plénière et des groupes de travail par projet ou par axe de travail.

Missions / Axes de travail principaux

- <u>Observation</u>: réalisation de diagnostics préalables afin de déterminer les besoins, connaître les ressources locales et définir les publics et les thématiques prioritaires du projet du CLSM;
- L'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins: Repérer précocement les troubles et faciliter l'accès aux soins pour une prise en charge précoce et adaptée, en dehors de l'urgence. Prévenir l'aggravation des troubles et leurs conséquences sur l'état de santé de la personne et sur son insertion sociale. Partager les situations détectées avec les partenaires présents. Organiser des permanences de Centres Médico Psychologiques chez des généralistes, dans des CCAS ou encore à la maternité. Contribuer à réduire les inégalités socio-territoriales de santé mentale;
- <u>L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion</u>: Faciliter l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'insertion professionnelle et la formation. Rompre l'isolement des personnes. Favoriser les activités culturelles et de loisirs pour les usagers et plus largement l'égale place dans la cité;
- <u>La lutte contre la stigmatisation</u>: Des actions de prévention et d'information sur les troubles sont mises en œuvre notamment lors de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM);
- <u>L'éduction en santé mentale</u>: Apporter à la population générale et aux personnes pouvant être confrontées à des individus en souffrance psychique des connaissances minimales de

signes et symptômes. Présenter à la population générale et aux professionnels medicosociaux et éducatifs les institutions et les structures de soins ;

- <u>L'aide à la résolution des situations psychosociales complexes</u>: Le CLSM peut mettre en place une cellule de coordination autour de situations individuelles complexes. La cellule a pour but d'organiser une analyse partagée entre professionnels permettant la résolution des situations individuelles difficiles et l'intervention coordonnée le plus en amont possible.

Communiqué de l'association « Elus, santé publique et territoire » au sujet des CLSM

En janvier 2012 a eu lieu une journée nationale co organisée par le Centre Collaborateur de L'OMS pour la recherche et la formation en Santé mentale et l'association « Elus, Santé Publique et Territoires », sur le thème « Citoyenneté et Santé Mentale ». Cela a donné lieu à un communiqué demandant au ministre de la santé :

- « La définition d'un référentiel clair mais également souple, permettant son adaptation à chaque territoire ;
- L'inscription des CLSM dans chaque programme régional de santé (PRS), actuellement en cours de finalisation ;
- La poursuite active des réflexions permettant d'intégrer sur un même territoire les trois dynamiques : ASV / CLSM / CLS (quand elles existent) ;
- Le développement de la recherche sur les CLSM, en tant que politique locale de santé, d'organisation territoriale et d'impact, en particulier sur la gestion des situations complexes,
- De porter cette expérience, aujourd'hui validée, au niveau national comme le recommande le récent rapport de la Cour des comptes, et européen ».

F	0)	u	ľ	• (a	le	21		p	u	S	1	0	İ	n																	
						i	 		ı		 ı							 ı			ı				 i				 i	 į			

- Le rapport « missions et organisations de la santé mentale et de la psychiatrie » présenté par Edouard COUTY Conseiller Maître de la Cour des Comptes en en 2009, qui conseille la création des Conseils Locaux de Santé Mentale (P.28): http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Missions et organisation_de la sante mentale e et de la psychiatrie-2.pdf
- La mission nationale d'appui en santé mentale a consacré sa lettre « Pluriels » de janvier/février 2011 (n°87/88) aux CLSM : http://www.mnasm.com/files/uploads/Publications/RevuePluriels/revue-pluriels-495.pdf
- « Les disparités sociales et territoriales de santé dans les quartiers sensibles », Les documents de l'ONZUS, ONZUS, les éditions de la DIV, n°1, 2009.
- Site Internet du Centre Collaborateur de l'OMS en santé mentale : http://www.ccomssantementalelillefrance.org
- Site Internet de la Fédération Régionale de Recherche en santé mentale : http://www.santementale5962.com